

**MESURES NOMINATIVES
ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Administration centrale

**Décision du 26 janvier 2007
portant désignation de M. Jegouzo pour une mission d'expertise**

NOR : DEVG0700191S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'administration et le directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale,

Vu le décret-loi du 29 octobre 1936 relatif au cumul de retraites, de rémunérations et de fonctions, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 99-343 du 4 mai 1999 relatif à la participation d'enseignants-chercheurs à des missions d'expertise et de conseil pour le compte des administrations de l'Etat, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 4 mai 1999 relatif à l'indemnité allouée aux enseignants-chercheurs effectuant pour le compte des administrations de l'Etat et de leurs établissements publics à caractère administratif des missions d'expertise et de conseil ;

Vu le compte rendu de la réunion interministérielle du 20 juin 2006 désignant M. Yves Jegouzo pour réaliser une étude d'impact ;

Vu l'autorisation délivrée par le président de l'université de Paris-I en date du 20 décembre 2006,

Décident :

Article 1^{er}

M. Yves Jegouzo, professeur d'université, est désigné pour réaliser une étude d'impact juridique telle que définie par le cahier des charges en annexe sur le projet de loi sur la réforme des enquêtes publiques.

Article 2

La durée de la mission de M. Yves Jegouzo s'étendra du 1^{er} octobre 2006 au 1^{er} février 2007 sur la base de l'indemnité fixée par l'arrêté du 4 mai 1999, soit pour un montant de 6 981,44 euros.

Article 3

La dépense sera remboursée par procédure de transfert de crédits du titre II, à partir du budget 2007 du ministère de l'écologie et du développement durable, programme 211 « conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable ».

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 26 janvier 2007.

Le directeur général de l'administration,
E. REBEILLE-BORGELLA

Le directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale,
G. SAINTENY

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel,
C. SERRADJI